AR Prefecture

016-200072023-20230706-20230706_01-DE Reçu le 17/07/2023

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706 01

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70 Présents : 42 Suppléants : 4 Pouvoirs : 7

= VOTANTS: 53
- dont « pour »: 53
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

Objet : CULTURE : attribution d'une aide culturelle au profit de l'école de MAINE-DE-BOIXE :

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

<u>Présents</u>: COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth — ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine
- 2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSET Céline
- 3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine
- 4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs:

- 1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian
- 3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie
- 4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 5-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 6-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte
- 7-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents: COMBAUD Alain — BLANCHON Alain — COYAUD Pierrick — CECCHIN Catherine — PERRON Michelle — CRINE Jean-Jacques — DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques — TEILLET Anne — MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien — PINTUREAU Romain — SEVRIT Raymond — JÉROME Géraldine - TEXIER Didier — DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

AR Prefecture

016-200072023-20230706-20230706_01-DE Reçu le 17/07/2023

Objet : CULTURE : attribution d'une aide culturelle au profit de l'école de MAINE-DE-BOIXE :

Vu la délibération n°20182211_06 du 22 novembre 2018 relative au dispositif communautaire en faveur de l'accès des scolaires à la culture,

Vu le partenariat entre la Communauté de communes Cœur de Charente et l'association les 3 AiRES, réunissant les salles de spectacles de La Palène (Rouillac), La Canopée (RUFFEC) et Les Carmes (LA ROCHEFOUCAULD),

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication précise que les aides culturelles aux écoles sont, chaque année, individualisées lors du vote du budget primitif. Celle de l'école de Maine-de-Boixe n'a pas été individualisée.

Afin que l'école puisse bénéficier du versement de la subvention communautaire permettant aux enfants d'aller au spectacle, Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée de procéder au versement d'une aide de 105 € au profit de la coopérative scolaire de l'école de Maine de Boixe venant en déduction de l'enveloppe de 2 020,00 € (aides culturelles aux écoles-imputation 6574).

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité, décide :

- D'ATTRIBUER la subvention précitée ;
- D'APPROUVER les virements de crédits précités ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD